

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Le 18 septembre 2018

Brookfield

Renewable Partners

Brookfield Renewable Partners ULC

Sommaire des modalités définitif

Émetteur :	Brookfield Renewable Partners ULC (la « Société »)
Garantie :	Les billets seront entièrement garantis, sans condition, par Brookfield Renewable Partners L.P. (la « Société en commandite »), Brookfield Renewable Energy L.P., Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Europe Holdings (Bermuda) Limited et Brookfield Renewable Investments Limited (collectivement, les « garants »).
Placement :	Billets à moyen terme (les « billets ») émis aux termes du prospectus préalable de base simplifié daté du 26 juin 2017, d'un supplément de prospectus daté du 18 septembre 2018 (le « supplément de prospectus ») et d'un supplément de fixation du prix s'y rapportant
Capital :	300 000 000 \$
Date de règlement :	20 septembre 2018 (deuxième jour après l'opération)
Date d'échéance :	15 janvier 2029
Coupon :	4,25 % payable semestriellement à terme échu les 15 janvier et 15 juillet de chaque année. Le coupon initial, payable le 15 janvier 2019, sera de 13,62328767 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital (premier coupon visant une période abrégée).
Courbe du GdC :	[L'écart d'émission, et toute information relative à cet écart, a été retiré en conformité avec le paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable (le « Règlement 44-102 »).]
Référence du GdC :	[L'écart d'émission, et toute information relative à cet écart, a été retiré en conformité avec le paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102.]
Prix de référence :	[L'écart d'émission, et toute information relative à cet écart, a été retiré en conformité avec le paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102.]
Rendement de référence :	[L'écart d'émission, et toute information relative à cet écart, a été retiré en conformité avec le paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102.]
Écart d'émission :	[L'écart d'émission, et toute information relative à cet écart, a été retiré en conformité avec le paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102.]
Rendement de l'émission :	4,258 %
Prix d'émission :	99,939 \$
Limitation de l'endettement :	La Société ou toute filiale ne peut engager de dettes financées à moins que, compte tenu des présentes, la dette financée consolidée ne dépasserait pas 75 % de la capitalisation consolidée totale.
Changement de contrôle :	Option d'encaissement à hauteur de 101 % dans les deux cas suivants, à savoir : 1) un changement de contrôle, et 2) un événement de notation inférieure à une note de première qualité.
Rachat au gré de la Société :	Les billets sont rachetables au gré de la Société, soit en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion : a) à tout moment avant le 15 octobre 2028 à un prix correspondant au plus élevé des montants suivants, soit (i) la valeur nominale, soit (ii) le prix selon le rendement des obligations du Canada (le prix selon le rendement des obligations du Canada, au sens de ce terme dans le supplément de fixation du prix daté du 18 septembre 2018, doit être fondé sur le taux d'escompte du Canada, majoré de 46,5 points de base jusqu'au 15 octobre 2028); et b) à tout moment à compter du 15 octobre 2028 (soit 3 mois avant l'échéance) à la valeur nominale, majoré dans chaque cas de l'intérêt couru et impayé éventuel, au plus tard la veille de la date de rachat au gré de la Société.
Notes de crédit¹ :	S&P : BBB+ DBRS : BBB (élevée) (stable)

¹ Une note de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, ni de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment.

Emploi du produit : La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré de la vente de billets au remboursement de la dette contractée par la Société en commandite pour financer l'acquisition d'investissements admissibles (au sens attribué au terme « investissements admissibles » dans le Cadre de référence pour les obligations vertes d'Énergie renouvelable Brookfield daté d'août 2018, lequel est accessible sur le site Web de la Société en commandite et décrit dans le supplément de prospectus).

N° CUSIP/ISIN : 11282ZAM0 / CA11282ZAM01

Forme d'inscription : Inscription en compte seulement par l'entremise d'adhérents de CDS

Syndicat de placement : Scotia Capitaux inc. (cochef de file des placeurs pour compte et coteneur de livres)
Valeurs Mobilières TD Inc. (cochef de file des placeurs pour compte et coteneur de livres)
Marchés mondiaux CIBC inc. (cochef de file des placeurs pour compte et coteneur de livres)
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. (cochef de file des placeurs pour compte et coteneur de livres)
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale inc.

Les billets seront émis aux termes d'un acte de fiducie modifié et mis à jour daté du 23 novembre 2011, tel qu'il est complété, entre la société et BNY Trust Company of Canada, à titre de fiduciaire (l'« acte de fiducie »). Le texte qui suit résume certains des attributs et certaines des caractéristiques importants des billets, lequel résumé ne se veut pas exhaustif et est donné dans son intégralité sous réserve d'un renvoi à l'acte de fiducie.

